

## DECISION COMMUNAUTAIRE 2023\_034

**Objet : M22.028 – Mission de maîtrise d'oeuvre relative aux travaux de réhabilitation et d'extension de l'hôtel Sockeel à Cassel (59)**

ARNEKE  
BAILLEUL  
BAVINCHOVE  
BERTHEN  
BLARINGHEM  
BOESCHEPE  
BOESEGHEN  
BORRE  
BUYSSCHEURE  
CAESTRE  
CASSEL  
EBBLINGHEM  
EECKE  
FLETRE  
GODEWAERSVELDE  
HARDIFORT  
HAZEBROUCK  
HONDEGHEM  
HOUTKERQUE  
LE DOULIEU  
LYNDE  
MERRIS  
METEREN  
MORBECQUE  
NEUF BERQUIN  
NIEPPE  
NOORDPEENE  
OCHTEZEELE  
OUDEZEELE  
OXELAERE  
PRADELLES  
RENESECURE  
RUBROUCK  
SAINT-SYLVESTRE-  
CAPPEL  
SAINTE-MARIE-CAPPEL  
SAINT-JANS-CAPPEL  
SERCUS  
STAPLE  
STEENBECQUE  
STEENVOORDE  
STEENWERCK  
STRAZEELE  
TERDEGHEM  
THIENNES  
VIEUX-BERQUIN  
WALLON-CAPPEL  
WEMAERS-CAPPEL  
WINNEZEELE  
ZERMEZEELE  
ZUYTPEENE

Le Président de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure,

Vu l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération 2020/063 du Conseil de la Communauté de Communes de Flandre intérieure adoptée le 13 juillet 2020 qui autorise le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services au seuil défini par décret pour les marchés de fournitures et de services (215 000 euros HT depuis le 1er janvier 2022),

Considérant l'avis n°22--1530771 du 17/11/2022 paru sur le site du BOAMP et sur la plateforme [www.marches-sécurises.fr](http://www.marches-sécurises.fr) n°CC-Flandre-Interieure\_59\_20221117W2\_01, ainsi que la publication sur le site internet de la CCFI,

Considérant la date limite de remise des offres fixée au 03 janvier 2023 à 12h00,

Considérant le rapport d'analyse établi suite à l'ouverture des offres,

Considérant qu'une phase de négociation a été mise en place conformément aux dispositions de l'article 25 du règlement de consultation,

### DECIDE

**Article 1 : d'attribuer et de signer le marché M22.028 : Mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de réhabilitation et d'extension de l'hôtel Sockeel à Cassel (59) ainsi que tous les avenants et documents y afférents avec le groupement d'opérateurs économiques suivant :**

- DBO architectes (59000 Lille), mandataire avec Claezman Structure (59800 LILLE), VLP (92400 Courbevoie), SCOP Symoé (59000 LILLE), Becquart économistes et ingénieurs associés (59850 Nieppe) et Présence (59110 La Madeleine), co-traitants pour un montant total (missions de base et missions complémentaires) de 204 004,40 euros HT (montant provisoire des honoraires).

**Article 2 : Ampliation de la présente décision est faite à :**

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité,
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck,
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARNEKE  
BAILLEUL  
BAVINCHOVE  
BERTHEN  
BLARINGHEM  
BOESCHEPE  
BOESEGHEM  
BORRE  
BUYSSCHEURE  
CAESTRE  
CASSEL  
EBBLINGHEM  
EECKE  
FLETRE  
GODEWAERSVELDE  
HARDIFORT  
HAZEBROUCK  
HONDEGHEM  
HOUTKERQUE  
LE DOULIEU  
LYNDE  
MERRIS  
METEREN  
MORBECQUE  
NEUF BERQUIN  
NIEPPE  
NOORDPEENE  
OCHTEZEELE  
OUDEZEELE  
OXELAERE  
PRADELLES  
RENESECURE  
RUBROUCK  
SAINT-SYLVESTRE-  
CAPPEL  
SAINTE-MARIE-CAPPEL  
SAINT-JANS-CAPPEL  
SERCUS  
STAPLE  
STEENBECQUE  
STEENVOORDE  
STEENWERCK  
STRAZEELE  
TERDEGHEM  
THIENNES  
VIEUX-BERQUIN  
WALLON-CAPPEL  
WEMAERS-CAPPEL  
WINNEZEELE  
ZERMEZEELE  
ZUYTPEENE

**Fait à Hazebrouck, le 21 mars 2023**

Par délégation,  
**Le Vice-Président en charge des  
Finances, du pacte fiscal et financier et  
de l'achat public**

**Jérôme DARQUES**